



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 2680

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'environnement sur l'effroyable pollution radioactive qui depuis quarante ans sevit dans l'Oural après le rejet de déchets de l'usine Mayak, dans la rivière Tchetcha. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer des données précises relatives à la contamination des populations touchées. Il souhaite également savoir si la France a été, d'une quelconque façon, victime de cet accident radioactif. Il voudrait aussi la nature des mesures prises par les autorités russes afin qu'une telle catastrophe ne puisse se reproduire.

Texte de la réponse

Le complexe Mayak a été exploité depuis la fin des années quarante par l'URSS. La partie principale de la contamination de la région alentour provient des rejets directs d'exploitation du début des années cinquante, pratique considérée comme « normale » en URSS, à l'époque. De l'ordre de un milliard de curies ont été alors rejetées dans l'environnement. Un accident, survenu le 29 septembre 1957, souvent appelé accident de Kysthym, a provoqué le rejet d'environ 2 millions de curies. Cet accident a été tenu secret pendant plus de trente ans. Environ 500 000 personnes au total ont été exposées à la contamination relâchée par le complexe, sans qu'elles soient pour autant informées de quoi que ce soit. La partie la plus exposée de cette population représente environ 28 000 personnes qui auraient reçu pendant dix ans un débit de dose moyen de 20 millisieverts par an et par individu. Par comparaison, la limite réglementaire pour la population, admise internationalement, est de 5 millisieverts par an et par individu. L'accident de 1957 a provoqué l'évacuation de 10 000 personnes en deux ans. Ces effets demeurent cependant strictement localisés, et les pays étrangers les plus proches, a fortiori la France, n'ont aucunement été touchés de quelque façon que ce soit par ces rejets. La Russie a créé en novembre 1991 une autorité de sûreté, le Gosatomnadzor, responsable de la supervision de la sûreté nucléaire et de la radio-protection. Dans un contexte politique difficile, cette autorité de sûreté, en concertation avec les différents acteurs nucléaires du pays, essaie de mettre en œuvre les mesures adaptées à l'amélioration de la sûreté des installations nucléaires russes. Sur ce thème, l'aide internationale a connu au cours des douze derniers mois une augmentation de cohérence et d'efficacité ; la France participe de façon très active à l'aide, majeure, qui est apportée par la CEE dans le cadre du programme Tacis. Mais la restauration des sites déjà contaminés est un problème dont l'ampleur, non encore totalement appréhendée, sera d'un ordre de grandeur bien supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2680

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1701

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4158